

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERIE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, LOCATELLI, ARRIBERT, ROCHAS, PELLOUX

ABSENTS : REYMOND,

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2017**

---

### **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**

Le précédent compte-rendu du 16/03/2017 sera signé lors d'une prochaine séance. Quelques modifications sont à y apporter.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Madame Nadine Souton, Adjointe au Maire, présente les comptes administratifs 2016 dressés par Madame le Maire.

#### **M49 – Excédent de clôture**

Fonctionnement	26 479,41 €
Investissement	<u>118 932,05 €</u>
	145 411,46 €

#### **M14 - Excédent de clôture**

Fonctionnement	114 594,95 €
Investissement	<u>622 106,56 €</u>
	736 701,51 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les comptes administratifs 2016.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame le Maire propose de ventiler l'excédent de fonctionnement de M14, comme suit :

Reste en section de fonctionnement	14 594,95 €
Virement en section d'investissement	100 000,00 €

Concernant le M49, Madame le Maire propose de laisser l'excédent de fonctionnement 2016 en fonctionnement 2017, soit 26 479.41 €.

L'assemblée à l'unanimité donne son accord.

### **BUDGETS PRIMITIFS**

Madame le Maire présente à l'assemblée les budgets 2017 et en commente les divers chapitres.

#### **M49 - Balance générale**

Fonctionnement	110 834,63 €
Investissement	<u>401 804,91 €</u>
	512 639,54 €

M14 - Balance générale

Fonctionnement	340 197,35 €
Investissement	<u>1 067 593,29 €</u>
	1 407 790,64 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le Budget Primitif 2017.

### **COMPTES DE GESTION**

Madame le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont en adéquation avec les comptes administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présentes approuve les comptes de gestion 2016.

### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition de 2017 des trois taxes directes locales :

Taxe Habitation :	10.69 %	→	10.69 %
Foncière Bâti :	19.07 %	→	19.07 %
Foncière non bâti :	66.19 %	→	66.19 %

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de n'appliquer aucune hausse des taux pour l'année 2017.